



AVIS DE DÉPÔT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS LYDEC A L'INITIATIVE DE VEOLIA ENVIRONNEMENT SA AGISSANT DE CONCERT AVEC VIGIE 50 AS

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que la société VEOLIA ENVIRONNEMENT SA, agissant de concert avec sa filiale détenue à 100%, la société VIGIE 50 AS, a déposé auprès de l'AMMC un projet d'offre publique de retrait obligatoire visant les actions LYDEC.

Ce dépôt intervient suite au franchissement indirect du seuil de 95% du capital et des droits de vote de Lydec par Veolia Environnement dans le cadre de l'offre publique d'achat visée par l'AMMC en date du 08 avril 2022 sous la référence VI/EM/006/2022.

En conséquence de ce dépôt, l'AMMC a demandé à la Bourse de Casablanca de suspendre la cotation des actions LYDEC.

Ce projet d'offre publique de retrait obligatoire porte sur les actions LYDEC non détenues par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA et VIGIE 50 AS, et ce en vue de la radiation de LYDEC de la Bourse de Casablanca.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi précitée, l'AMMC dispose de 15 jours de bourse pour examiner la recevabilité de ce projet. Ce délai est suspendu par les demandes d'informations et de justifications par l'AMMC.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions seront publiées dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

Rabat, le 01/06/2022

CONTACT AMMC :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma

DO/EM/008/2022